

Fiche espèce



Myotis mystacinus

Murin à moustaches

Bartfledermaus
Vespertilio mustacchino
Vespertil dal barbīs
Whiskered bat

Caractéristiques

Envergure : 19-23 cm
Poids: 3.5-8 g
Âge maximal : 23 ans
Jeunes par année : 1(-2)

Statut

Protection : protégé selon la LPN
Liste Rouge : LC (non menacé)
Priorité CH : n (aucune)
Autre : -

Synergies: Murin de Bechstein, Murin de Brandt, Murin de Natterer, Murin cryptique, Murin de Daubenton, Pipistrelle pygmée



Gîte dans l'interstice d'un bâtiment

Utilisation de l'habitat

Gîtes

Cette espèce gîte principalement dans les fissures et ouvertures des bâtiments tels que les coffrages de murs, les entretoits et les fissures en façades ou d'autres espaces étroits. Comme support, elle préfère le bois à la pierre. On la trouve nettement plus rarement dans des nichoirs ou des cavités d'arbres. Les colonies de mise bas sont habituellement formées de 10 à 100 femelles et plus rarement jusqu'à 300. Ce Murin change régulièrement de gîte. Toutefois, chaque année, les anciens gîtes sont à nouveau visités. L'hibernation se fait surtout dans des grottes et des galeries souterraines.

Terrains de chasse

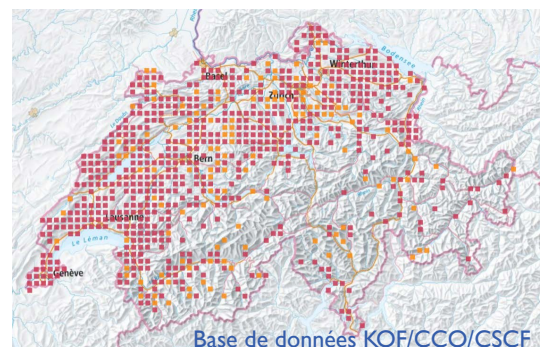
Cette espèce est principalement liée aux milieux semi-ouverts. Elle chasse des insectes proche des haies, des lisières de forêt, des chemins forestiers, des vergers haute-tige et des cours d'eau bordés d'arbres. Ses territoires de chasse sont généralement situés à moins de 3 km des gîtes. L'ordre de grandeur des terrains de chasse peut aller de 1 à 10 ha.

Couloirs de vol

Cette espèce est très liée aux structures, surtout dans les régions où la pollution lumineuse est élevée et où l'impact du bâti est important. En vol de transit, elle longe les lisières de forêt, les haies, les cours d'eau et les corridors sombres des zones habitées. Les distances entre les gîtes estivaux et hivernaux sont généralement inférieures à 100 km.

Répartition

Le Murin à moustaches est présent sur la quasi-totalité du territoire à basse altitude. On relève une densité plus importante sur le Plateau, dans le Jura et dans les Préalpes. Les colonies de mise bas peuvent se trouver jusqu'à 1600 m d'altitude (Engadine). On peut l'observer en chasse jusqu'à la limite des arbres.



Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Dépenses d'énergie durant l'hibernation dues aux dérangements causés par le tourisme spéléologique.
- Perte/fragmentation de l'habitat par la pollution lumineuse (gîtes, couloirs de vol, terrains de chasse), ainsi que par la pollution sonore.

Mesures

Des mesures de protection et de conservation sont nécessaires pour cette espèce. Il est nécessaire de maintenir et développer le monitoring des colonies de mise bas, des gîtes hivernaux et des sites de swarming connus et d'élaborer de plans d'action cantonaux. L'implication des [Correspondants régionaux \(CR\)](#) est nécessaire pour toutes les mesures.

Gîtes

Renforcer la protection des colonies de mise bas établies en bâtiments (intégration dans l'aménagement du territoire). Prendre en compte de l'environnement proche du gîte, notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse. Renoncer à l'éclairage des façades des bâtiments hébergeant un gîte durant la période estivale. Protéger les gîtes hivernaux connus dans les grottes en limitant leur accès durant la période hivernale.

Terrains de chasse

Protéger et promouvoir une diversité de structures et de lisières de forêts imbriquées. Réduire la pollution lumineuse le long des cours d'eau (parcours sur les rives, ponts, parcs, etc.). Renoncer à l'utilisation de mesures de lutte contre les insectes à grande échelle le long des cours d'eau (p. ex. toxine Bti).

Couloirs de vol

Recenser, inclure dans l'aménagement du territoire et protéger systématiquement les couloirs de vol nocturnes entre les gîtes et les terrains de chasse. Contrôler et, si nécessaire, optimiser l'éclairage et les corridors structurels à proximité des gîtes. Créer des synergies avec d'autres espèces cibles afin d'établir une infrastructure écologique favorable à travers les zones d'habitation (en particulier les corridors sombres).



Terrain de chasse



Menace: Travaux non-supervisés sur un bâtiment abritant un gîte

Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). Handbuch der Fledermäuse. Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Mitchell-Jones et al. (2007). [Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Voigt et al. (2019). [Leitfaden für die Berücksichtigung von Fledermäusen bei Beleuchtungsprojekten](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Le Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Liens

fledermausschutz.ch

institutions.ville-geneve.ch/fr/ccol/